

## COORDONNÉES DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

À CONTACTER UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE  
OU DE RETARD

Restauration scolaire : 06 75 94 65 30

Garderies, aide aux leçons ou CLAS :

JEAN VILAR : 06 16 44 48 49

JULES VERNE - PABLO NERUDA : 06 15 31 28 51

MARIE CURIE : 06 16 44 48 37

PAUL FORT : 06 16 44 08 81

## CONTACTS



**Direction Petite Enfance Éducation**  
Florence SAULE  
02 31 84 98 42  
direction.pee@ville-ifs.fr



**Déléguée Périscolaire**  
Maria DEMULIER  
06 30 17 67 39  
delegue.periscolaire@ville-ifs.fr



**Coordinatrice Marie CURIE**  
Charlotte DESSEAUX  
06 16 81 18 30  
acm3@ville-ifs.fr



**Coordinateur Paul FORT**  
Julien VIMARD  
07 76 38 14 02  
acm4@ville-ifs.fr



**Coordinatrice Jean VILAR**  
Anne HERVÉ  
06 21 89 04 62  
acm1@ville-ifs.fr



**Coordinatrice Jules VERNE  
Adjointe pédagogique Pablo NERUDA**  
Suzy TECHER  
06 21 89 04 53  
acm2@ville-ifs.fr

## INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



**Déléguée Education**  
Maryline Bennis  
02 31 35 27 27  
education.acm@ville-ifs.fr

## MODALITÉS

Il est impératif de remplir une fiche d'inscription administrative au moins huit jours avant le premier jour de fréquentation des accueils.

La Ville met à disposition un « portail famille » sur le site [www.ville-ifs.fr](http://www.ville-ifs.fr).

Après avoir complété et déposé en mairie la fiche d'inscription administrative et la fiche de réservation, les familles peuvent :

- Réserver les accueils pour leur enfant auprès des services avant le 15 du mois pour tout le mois suivant et déclarer les absences ;
- Consulter et éditer des factures et paiements ;
- Effectuer des paiements en ligne sécurisés.

Vous pouvez demander vos identifiants uniquement par mail à : [education.acm@ville-ifs.fr](mailto:education.acm@ville-ifs.fr).

Les inscriptions aux restaurants scolaires et accueils périscolaires doivent se faire auprès du service Éducation :

- Le lundi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ;
- Le mercredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 ;
- Le vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h30.

N'hésitez pas à contacter le service Éducation pour tous renseignements.



# LES ACCUEILS COLLECTIFS DE Mineurs PÉRISCOLAIRES



[WWW.VILLE-IFS.FR](http://WWW.VILLE-IFS.FR)

---

LA VILLE D'IFS AGIT POUR L'ÉPANOUISSEMENT  
DE VOS ENFANTS, AVEC DU PERSONNEL QUALIFIÉ,  
DES PROJETS D'ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES  
DANS DES ESPACES AMÉNAGÉS.

SUR TOUS LES TEMPS D'ACCUEIL VOS ENFANTS  
PEUVENT S'ILS LE SOUHAITENT PROPOSER  
DES ACTIVITÉS ET ÊTRE AINSI ACTEURS  
DE LEURS LOISIRS.

---

## NOS CONCEPTIONS ÉDUCATIVES

Développer et pérenniser sur le territoire une politique  
d'éducation à l'ouverture, à l'intégration et à l'engagement.

Développer et pérenniser sur le territoire une politique  
d'accessibilité dans une offre socio-éducative de qualité.

Développer et pérenniser une plate-forme d'information  
permettant la mise en réseau des acteurs éducatifs  
et de leurs projets.

Développer et pérenniser sur le territoire une politique  
éducative pour améliorer du bien-être et de la qualité  
de vie des enfants et des jeunes ainsi que de leurs familles.



Conception : Ville d'Iffs • Impression : Nil

## LE MATIN

### LA GARDERIE

Du lundi au vendredi de 7h15 à 8h45, un accueil échelonné  
est mis en place pour tous les enfants scolarisés  
dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville.

L'équipe d'animation propose des activités calmes  
pour bien débuter la journée à l'école.



## LE MIDI

### TEMPS DE LA PAUSE MÉRIDIANNE

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h45.

Ce temps est composé d'un temps de restauration  
et d'un temps d'animation libre ou accompagné  
uniquement accessible aux enfants  
qui ne rentrent pas manger chez eux.



## LE SOIR

### LA GARDERIE

Du lundi au vendredi à partir de 16h30 jusqu'à 18h30,  
pour tous les enfants scolarisés dans les écoles  
maternelles et élémentaires de la ville.

Un goûter est proposé aux enfants.

L'équipe d'animation propose des activités variées libres  
ou accompagnées en fonction des envies des enfants.

### L'AIDE AUX LEÇONS

Du lundi au vendredi, de 16h30 à 18h,  
les enfants scolarisés dans les classes de CE1 au CM2  
peuvent bénéficier de l'aide aux leçons  
dans le cadre d'un accompagnement collectif.

Les équipes accompagnent les enfants à apprendre  
leurs leçons, favorisent leur autonomie, encouragent  
leur esprit d'entraide et contribuent à une meilleure  
organisation de leur travail scolaire.

NB : s'agissant d'un accompagnement collectif (et non  
d'une aide personnalisée), il se peut que les leçons ne  
soient pas terminées. Il appartient donc aux familles  
de revoir avec son enfant les leçons à apprendre.

### CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

L'objectif du CLAS est de contribuer à la réussite  
éducative de chaque enfant par le biais de méthodes  
ludiques et éducatives. Ce projet nécessite l'implication  
des familles à des ateliers pédagogiques.

Les enfants doivent obligatoirement être présents  
aux deux séances par semaine.

Il s'adresse à des enfants des écoles élémentaires  
qui ont besoin d'un accompagnement spécifique.

L'inscription des enfants au CLAS est proposée  
par les enseignants et/ou l'équipe périscolaire.

Cet accueil se déroule le soir après le temps scolaire  
de 16h30 à 18h30.